

UN LIBRARY

JUN 21 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN/SA CONF. ON Distr.
GENERALE
S/13406
20 juin 1979
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 20 JUIN 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DE L'AFGHANISTAN, DE L'ALGERIE, DU BENIN, DU BURUNDI, DU CONGO, DE L'ETHIOPIE, DE LA GUINEE EQUATORIALE, DE LA GUYANE, DE MADAGASCAR, DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, DU RWANDA ET DE SAO TOME-ET-PRINCIPE

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous appuyons la demande que vous a adressée M. Madjid Abdallah, membre du Front Polisario, d'être entendu par le Conseil de sécurité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, au cours de la réunion qui aura lieu à la demande du représentant permanent du Maroc.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer en tant que document du Conseil de sécurité la présente lettre ainsi que celle de M. Madjid Abdallah.

Signée par les représentants des Etats suivants :

Afghanistan
Algérie
Bénin
Burundi
Congo
Ethiopie
Guinée équatoriale
Guyane
Madagascar
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe

Annexe

Monsieur le Président du Conseil de sécurité,

Me référant à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me permettre d'être entendu par le Conseil de sécurité au cours de la réunion qui aura lieu à la demande du représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies.

New York, le 20 juin 1979

(Signé) Madjid ABDALLAH

Front Polisario
